



## Gérontologie

### En résidence autonomie, une diminution de la demande ?

**D**ans le **CEAS-point-com** n° 1014 du 26 août 2022, nous avons présenté les premiers résultats de l'enquête Ehpa de 2019 concernant les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Cette étude fournit également des informations sur les résidences autonomie (précédemment foyers-logements).

Fin 2019, les résidences autonomie comptent 99 600 résidents, contre 101 900 cinq ans plus tôt (- 2 300, soit - 2,3 %). Cette tendance à la baisse s'observait déjà entre 2011 et 2015. Ainsi, fin 2019, sur 100 places installées en résidence autonomie, 87 sont occupées, contre 93 fin 2015 et 95 fin 2011. Cela peut s'expliquer par la priorité accordée au maintien à domicile et, pour la période la plus récente, par le développement de l'habitat inclusif.

Au sein des résidences autonomie, en 2019, 23,5 % des résidents ont 90 ans ou plus (41,4 % en Ehpad) ; 42,2 % ont de 80 à 89 ans (40,2 % en Ehpad) ; 34,3 % ont moins de 80 ans (18,4 % en Ehpad).

En résidence autonomie, les trois quarts des résidents sont autonomes (GIR 5 ou 6), et seul un peu plus d'un résident sur cent est très dépendant (GIR 1 ou 2).

En 2019, 19 700 résidents sont entrés en résidence autonomie. La moyenne d'âge à l'entrée est de 80 ans et 10 mois (85 ans et 11 mois en Ehpad). Les personnes rejoignant une résidence autonomie en 2019 viennent plus souvent de leur domicile (75 %) que celles intégrant un Ehpad (51 %).

En 2019, il y a eu 18 400 sorties définitives d'une résidence autonomie. La durée de séjour en résidence autonomie est en moyenne de cinq ans et quatre mois (deux ans et cinq mois en Ehpad). Parmi les résidents de résidence autonomie, 63,4 % de ceux qui quittent leur établissement pour un motif autre que le décès s'orientent vers un Ehpad.

#### Ne pas confondre : résidences autonomie et résidences services

Les résidences autonomie appartiennent à la catégorie des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) qui répondent à un besoin d'accompagnement social des personnes âgées. Leur fonctionnement est régi par le code de l'action sociale et des familles (CASF). Le conseil départemental leur délivre l'autorisation de fonctionner et vérifie la qualité des prestations. Un conseil de la vie sociale composé de représentants des résidents, des familles et du personnel de l'établissement se réunit au moins trois fois par an.

Les résidences services ne sont pas des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Elles répondent à une demande de prestation de services formulée par des personnes âgées, pour leur confort et leur bien-être. Afin de mieux protéger les occupants au sein des résidences services, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a introduit de nouvelles dispositions en distinguant les services non individualisables (facturés de manière forfaitaire) et les services individualisables (facturés selon la consommation effective du résident). La loi a également créé un conseil de résidents permettant aux occupants de la résidence services de participer aux décisions relatives à la gestion des services.

**Source** : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/changer-de-logement/vivre-dans-une-residence-avec-services-pour-seniors/residence-autonomie-et-residence-services-quelle-difference>





## Projet associatif : se poser et se projeter...

**P**our une association, l'élaboration d'un « projet associatif » ne répond pas à une obligation législative ou réglementaire : c'est une démarche volontariste qui constitue pourtant une opportunité pour réaliser un état des lieux et dégager de nouvelles orientations à court ou moyen terme.

En outre, c'est un outil pouvant mettre en valeur l'utilité sociale d'une association en direction de ses adhérents et/ou de ses partenaires. Dans ce sens, c'est aussi un outil de communication pouvant ensuite se décliner en différents supports (par exemple, pour une plaquette de présentation, le site Internet...). Avant tout, c'est l'occasion de « se poser » et de consolider ses bases, de redonner du sens, de créer une nouvelle dynamique.

### Contenu possible du projet associatif

**1) Préambule** : texte « fort », à dimension politique, rédigé par le président, les membres du bureau ou les administrateurs. Il résume la démarche, fait ressortir les éléments les plus importants du projet associatif. Il délivre un message. Il peut être signé et illustré de la photo du ou des rédacteurs.

**2) Historique de l'association** : présentation attractive de ce que l'on souhaite transmettre sur l'histoire de l'association. C'est un texte construit, évitant la chronologie stricte, dégagant ce en quoi l'histoire apporte des clés de compréhension sur ce qu'est aujourd'hui l'association. Le texte peut être illustré par des encadrés réalisant un « focus » sur un point précis (un événement, une réalisation, le portrait d'une personnalité ayant marqué l'histoire de l'association...). On peut imaginer un encadré avec les dates-clés rédigé de façon très synthétique. À la fin de cette partie, il y a la possibilité de faire ressortir les points essentiels à retenir.

**3) Sens de l'action** : présentation de ce qui anime profondément les administrateurs – ce sont les valeurs ; ce qui caractérise l'association et/ou ce qui la différencie ; ce à quoi elle n'est pas prête à renoncer... C'est une partie qui n'est pas forcément très longue – c'est « l'ADN » de l'association. Ce peut être l'occasion de s'interroger sur l'utilité sociale de l'association : ce qu'elle apporte et à qui ?

**4) État des lieux** : présentation fouillée, thématique, de l'association. Ce peut être l'occasion de présenter son fonctionnement, ses actions, ses activités. C'est un état des lieux stratégique qui met d'abord en valeur ce qui fonc-

tionne bien. Il peut faire ressortir des manques mais avec prudence dans le cas d'une diffusion large.

**5) Synthèse** : dans une approche globale ou thématique, il s'agit ici de synthétiser :

- Les constats aujourd'hui : les points positifs ; les points d'amélioration.
- Les éléments de prospective pour l'avenir : les opportunités ; les risques.

Cette approche se traduit par une grille générale ou un ensemble de grilles sur différents thèmes (ex. gouvernance, fonctionnement associatif, situation financière, action A, etc.), mais avec les quatre mêmes entrées (points positifs, points négatifs, opportunités, risques).

**6) Les orientations** : à partir du diagnostic stratégique, il s'agit ici de dégager et de présenter des orientations pour les années à venir. Il est possible ensuite d'élaborer un tableau de bord pour le suivi de la mise en œuvre des actions et/ou de rédiger des fiches-action précisant la mise en œuvre opérationnelle de chaque action.

### Réalisation du projet associatif

**1) Définir le plan** : ce qu'on souhaite présenter dans le projet associatif (et pour quoi faire).

**2) Réfléchir pour chaque partie au « qui », « quand », et « comment »** : recherche documentaire ; entretiens ; enquête par questionnaire.

→ Et à chaque fois, démarche individuelle ? Démarche à plusieurs ? Recours à des ressources externes ?

**3) Définir les besoins d'accompagnement** (animation, relecture stratégique, mise en forme...).

**4) Définir les modalités de validation** (aucun contributeur ne pouvant être « propriétaire » de son travail...).

**5) Anticiper la valorisation du projet associatif** (diffusion / appropriation / déclinaison en d'autres supports...).

**6) Chaque année, dresser un bilan et ajuster le programme d'action.**

Le projet associatif du CÉAS est en ligne sur son site Internet (26 pages). Dans des raisons de confidentialité, le diagnostic ne fait apparaître que les points forts de chaque thématique traitée : <http://www.ceas53.org/uploads/pdf/Presentation/CEAS-53-Projet-associatif-02-05-2020.pdf>

### La pensée hebdomadaire

« Quand va-t-on développer, dans l'école ou à côté de l'école, avec les associations, les parents, les médias, un programme un peu enthousiasmant pour expliquer le fonctionnement des institutions, les différents systèmes, les enjeux de la démocratie, les errances de l'histoire, pour sensibiliser à la responsabilité individuelle et collective qu'implique notre fragile démocratie ? »

Michel Urvoy, journaliste, « D'un fiasco, faisons une opportunité », *Ouest-France* du 24 juin 2021.